

MEFP/FBDES

**MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES
FINANCES ET DE LA PROSPECTIVE**

SECRETARIAT GÉNÉRAL

**FONDS BURKINABÈ DE DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE ET SOCIAL**

BURKINA FASO
Unité-Progress-Justice



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES
ET DU DÉVELOPPEMENT



FICHE TECHNIQUE
« Appel à projet AgriNova_2022 »

Octobre 2022

Appel à projets AgriNova , session 2022

PRESENTATION DU PROGRAMME

AgriNova est un programme d'incitation à la création d'entreprises dans le secteur de la production agro-sylvo-pastorale en faveur de jeunes et de femmes porteuses d'affaires.

Lancé en septembre 2019 pour une période de trois (03) ans, le programme est financé par le Gouvernement du Burkina Faso et par ses partenaires au développement.

L'objectif principal d'AgriNova est de favoriser la création et l'émergence d'entreprises dans le secteur de production agro-sylvo-pastorale et l'implémentation d'incubateurs d'entreprises agricole et d'élevage innovantes. A terme, il devra contribuer :

- au financement de deux cent quarante (240) entreprises agricoles et coopératives dans le secteur de production agro-sylvo-pastorale au bout des trois (03) ans ;
- à la création de mille (1 000) emplois directs ;
- à l'amélioration du taux d'employabilité des jeunes et des femmes.

En somme, le programme va contribuer à la croissance économique du Burkina Faso et au développement d'une bonne culture entrepreneuriale agricole au plan national.

La présente fiche technique précise les conditions de financement relatives à l'appel à projets pour le **renforcement des capacités des entreprises ou des coopératives existantes** d'une part et d'autre part la **création de nouvelles entreprises-modèles** dans les filières porteuses et à fort potentiel de croissance dans le secteur de la production agro-sylvo-pastorale.

I. RENFORCEMENT DES CAPACITES DE PRODUCTION

❖ **Pour le crédit d'investissement :**

- Objet du financement : constructions/aménagement /équipements
- Montant : 15 000 000 FCFA maximum
- Durée : 5 ans maximum
- Taux : 5% l'an
- Différé : 12 mois maximum
- Remboursement : en fonction du cycle d'exploitation
- Apport personnel du promoteur : 15% minimum du coût total du projet (en nature ou espèces).

❖ **Pour le Besoin en fonds de roulement :**

- Objet du financement : Achat de matières premières,
- Montant : 5 000 000 FCFA maximum
- Durée : 5 ans maximum
- Taux : 5% l'an
- Différé : 12 mois maximum
- Remboursement : en fonction du cycle d'exploitation
- Apport personnel du promoteur : 15% du coût total du projet (en nature ou espèces).

NB : Le cumul des deux modes de financement ne devrait pas dépasser 20 000 000 FCFA.

II. CREATION DE NOUVELLES ENTREPRISES

Appel à projets AgriNova , session 2022

❖ **Pour le crédit d'investissement :**

- Objet du financement : constructions/aménagement /équipements
- Montant : 40 000 000 FCFA maximum
- Durée : 7 ans maximum
- Taux : 5% l'an
- Différé : 18 mois maximum
- Remboursement : en fonction du cycle d'exploitation
- Apport personnel du promoteur : 15% minimum du coût total du projet (en nature ou espèces).

❖ **Pour le Besoin en fonds de roulement**

- Objet du financement : Achat de matières premières
- Montant : 10 000 000 FCFA maximum
- Durée : 7 ans maximum
- Taux : 5% l'an
- Différé : 18 mois maximum
- Remboursement : en fonction du cycle d'exploitation
- Apport personnel du promoteur : 15% minimum du coût total du projet (en nature ou espèces).

NB : Le cumul des deux modes de financement ne devrait pas dépasser 50 000 000 FCFA.

III- CONDITIONS D'ELIGIBILITE

A. Pour le financement lié au renforcement des capacités de production :

- ✓ Être une personne morale (SARL, SAS, SA, GIE...) ou des coopératives professionnelles (SCOOP) évoluant dans le secteur de production agro-sylvo-pastorale ;
- ✓ Justifier d'une expérience d'au moins de 2 ans ;
- ✓ Disposer d'un titre de propriété du site d'exploitation (APFR, Permis d'exploiter) ;
- ✓ Justifier l'existence d'un point d'eau ou la prise en compte de l'installation d'un point d'eau dans le programme d'investissement ;
- ✓ Manifester l'engagement et la motivation à mener convenablement l'activité.

B. Pour le financement des nouvelles entreprises en création

- ✓ Manifester l'engagement et la motivation à mener convenablement l'activité ou à mettre en œuvre le modèle-type de projet de « AgriNova » ;
- ✓ Accepter formaliser la nouvelle société ;
- ✓ Accepter supporter une partie des coûts du projet à titre d'apport personnel ;
- ✓ Avoir la possibilité d'obtenir les agréments d'exercer l'activité (concession, autorisations, titres de propriété etc.) ;

Appel à projets AgriNova , session 2022

MEFP/FBDES

- ✓ Prouver à travers son profil (CV du principal promoteur) et/ou celui de ses associés leurs compétences techniques ;
- ✓ Démontrer la rentabilité économique et financière à travers un plan d'affaires suivant le canevas du FBDES et la possibilité de créer des emplois décents et durables ;
- ✓ Justifier l'existence d'un point d'eau ou la prise en compte de la l'installation d'un point d'eau dans le programme d'investissement.

III - GARANTIES REQUISES

- ✓ Signature de convention de prêt ;
- ✓ Signature de billets à ordre représentant les échéances du financement ; Apport de l'une des garanties suivantes : constitution d'hypothèque ferme ou nantissement d'hypothèque (Attestation d'Attribution de Parcelle, PUH, Titre foncier et Permis d'exploiter, Acte de cession à l'amiable), gage ou nantissement des investissements financés, garantie financière, cautionnement personnel et solidaire.

IV - CONDITIONS DE MISE EN PLACE DU FINANCEMENT

- Adhérer aux conditions du FBDES ;
- Accepter le suivi de la réalisation des investissements et de l'exploitation par le FBDES ;
- Accepter adhérer au Centre de Gestion Agréé (CGA) ou s'engager à tenir une compatibilité conforme à l'OHADA ;
- Participer à la formation préalable du promoteur ou des responsables de la structure, s'il y a lieu ;
- Justifier l'apport personnel ;
- Fournir les agréments d'exercice de l'activité (concession, autorisations, titres de propriété etc.).

V - DOSSIER A FOURNIR

- Soumettre sur la plateforme du FBDES en ligne (www.fbdes.bf/soumission) un plan d'affaires selon le canevas FBDES à télécharger.

La Direction générale